

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 2 fl. 50 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

DE LA VILLE

ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Du MERCREDI, 17 Septembre 1828.

ESPAGNE.

Madrid, 4 septembre.

Nous recevons des provinces les lettres les plus affligeantes sur la disposition des esprits. L'insurrection qui paraissait devoir se borner à paraître dans la Catalogne, s'est organisée aujourd'hui dans plusieurs autres provinces. Ainsi l'on nous écrit de Gironne qu'une bande considérable s'étant montrée à deux lieues de cette ville, dans un petit village situé au milieu des montagnes, on envoya contre elle un fort détachement commandé par un chef de bataillon, et que dans un engagement assez sérieux dans lequel les rebelles avaient eu l'avantage, les troupes du roi avaient eu plusieurs hommes tués et qu'on leur avait fait quelques prisonniers.

Dans la Catalogne, les autorités découvrent chaque jour de nouveaux complots, et malheureusement tous les mandataires du gouvernement n'y sont pas étrangers; ainsi, par exemple, le gouverneur d'une petite place de guerre devait la livrer aux mécontents; son arrestation a fait échouer cette conspiration, qui paraît avoir de grandes ramifications et se rattacher aux événemens dont la province de Valence est actuellement le théâtre. Des bandes nombreuses se montrent dans les environs de Tortose et de Peniscola, dont grâce aux puissantes intelligences qu'elles s'y sont ménagées, elles ont été sur le point de s'emparer. Les dernières lettres reçues de la province de Valence mandent que M. Rozello, lieutenant du roi à Péniscola, a quitté son poste pour prendre le commandement d'une bande de factieux à la tête de laquelle il parcourt la province.

ANGLETERRE.

Londres, 9 septembre.

Nous sommes heureux d'annoncer que le vaisseau de l'amiral russe Ricord est arrivé sain et sauf à Gibraltar le 20 août. Il a éprouvé la même inquiétude relativement aux vaisseaux de sa nation entrés dans le port de Plymouth, que ceux-ci ont eue sur son compte.

Du 10. — Le *Sun* annonce que lord Melville a été nommé grand-amiral à la place du duc de Clarence. Cette place aurait été, suivant le même journal, inutilement offerte à lord Melbourne.

— On lit dans le *Globe and Traveller*:

« La lenteur qu'on remarque dans les opérations des Russes continue à faire naître beaucoup de conjectures relativement aux causes qui empêchent leurs progrès d'être plus rapides. Il est nécessaire de se rappeler que le système adopté par les Turcs de ne risquer aucun engagement général et de retirer leurs troupes dans des forteresses ou des positions fortifiées, a dû rendre les assaillans très-circonspects. Il y a maintenant, éparpillés dans toutes les forteresses longeant le Danube, depuis Belgrade jusqu'à Silistrie, des corps dont la réunion, qui pourrait s'opérer en très-peu de tems, offrirait une armée très-considérable. Il serait possible aussi, en rassemblant les mécontents de la Bosnie, de former une armée qui agirait avec efficacité sur le flanc ou même sur le derrière des Russes.

» Le système de défense des Turcs a donc rendu nécessaires les détachemens de grands corps d'observation ou de blocus, et il paraît que par suite de ces divisions, l'armée principale des Russes s'est trouvée tellement affaiblie, qu'il y aurait pour elle un égal danger, soit à attaquer Schumla, soit à tenter le passage du Balkan avant l'arrivée de la réserve. Ceci explique assez les délais qui ont eu lieu, pour qu'on ne les attribue point à

d'autres causes. S'il est rare qu'une agression contre des peuples non civilisés soit funeste aux assaillans, il est également rare que la victoire soit prompte. La dernière guerre des Russes contre la Perse dura deux ans, et l'espace sur lequel s'avancèrent les envahisseurs ne fut pas très-étendu. Dans les campagnes de Bonaparte contre les nations civilisées du continent, ses progrès ont toujours été rapides parce que ses adversaires combattant très-bravement d'après des règles établies, étaient aussi prêts à se soumettre suivant les règles, lorsqu'ils étaient battus. En Espagne au contraire la guerre se prolongea indéfiniment, parce que les Espagnols ne voulaient ni se battre ni se soumettre. Les gens du métier ont déjà observé que la guerre de Turquie ressemblerait sous beaucoup de rapports à celle d'Espagne. Mais les préparatifs des Russes répondent aux exigences de ce genre de guerre, et leurs progrès, s'ils sont lents, ne risquent pas d'être compromis.

— Les dernières nouvelles de Rio-Janeiro sont du 3 juillet. Tout espoir de paix avec la république de Buénos-Ayres était évanoui. Aucun bâtiment n'était arrivé depuis quelque tems soit d'Angleterre, soit de Portugal.

FRANCE.

Paris, 11 septembre.

Le *Messageur des Chambres* publie ce qui suit:

« Le moment approche où les ordonnances du 16 juin devront être exécutées dans leur partie la plus essentielle, c'est-à-dire dans le retour de l'action publique sur certains établissemens qui existaient contrairement aux lois du royaume.

» Encore une fois, qu'on réfléchisse au danger de compromettre la religion aux yeux des peuples, en la montrant comme une école d'indiscipline. Le gouvernement du roi a des moyens bien simples, et sans toucher le moins du monde au sanctuaire, d'assurer l'exécution de ses droits. Il ne reculera devant aucun, parce qu'aucun ne blesse la justice. Il le dit, il le répète, et s'il désire qu'on l'entende, c'est moins pour lui que pour la cause sacrée qu'on ne pourrait qu'affaiblir par une lutte dont le sort ne peut être douteux.

— Le colonel Fabvier est arrivé à Toulon sur la corvette *l'Emulation*.

Du 12. — Un courrier extraordinaire, venant du quartier-général russe, est arrivé à Paris avant-hier; il portait des dépêches pour le comte Pozzo di Borgo: elles contiennent, dit-on, des détails sur plusieurs sorties que les Turcs ont faites sur les trois principaux points de la ligne (Silistrie, Schumla et Varna). Les combats auxquels ces sorties ont donné lieu, ont été très-sanglans et également meurtriers pour les deux partis; néanmoins les Russes n'ont point perdu un seul pouce de terrain. M. l'ambassadeur de Russie a réexpédié le même courrier à Londres.

— Le journal ministériel du soir publie les nouvelles suivantes:

« Après avoir conclu à Alexandrie la convention pour le retour en Egypte d'Ab. ahim-Pacha et des troupes qu'il avait conduites en Morée, l'amiral Codrington est arrivé devant Navarin le 24 août. 41 bâtimens égyptiens en deux divisions, et sous l'escorte de vaisseaux français et anglais, le suivaient de près, pour venir embarquer les troupes égyptiennes. Cette division a dû arriver le 29 sur les côtes de Morée.

» Le 25, les escadres française et anglaise, par suite d'une convention conclue avec le kiaja-bey d'Ibrahim, sont entrées, et ont mouillé dans le port de Navarin, pour y attendre le convoi égyptien.

» Pendant ce temps, un brick détaché en avant par le général Maison, a annoncé à M. de Rigny l'approche de l'expédition. Cet amiral s'est porté à sa rencontre. On croit que le débarquement des troupes françaises s'effectuera au mouillage de Calamata. »

— A son passage à l'île Maurice, le trop fameux sir Hudson Lowe a reçu un accueil peu flatteur. Voici, d'après une lettre particulière de cette île, quelques détails sur son séjour et son départ.

« Sir Hudson Lowe est arrivé sur notre rade, à bord d'un navire venant de Ceylan et se rendant en Angleterre.

» Vilipendé à Bombay, honni à Ceylan, sir Hudson Lowe n'a pas craint de s'exposer à pareil affront en descendant à terre à l'île Maurice. Il y est descendu au bruit du canon : le silence des habitans l'a porté à dire à un des hauts fonctionnaires que le peuple de Maurice paraissait bien doux, et qu'il aurait beaucoup de plaisir à en être gouverneur. Dans la matinée, il est allé à la librairie anglaise. La foule se pressait devant la porte, et notre homme paraissait si peu tranquille de cette affluence de monde, qu'il a fait prévenir le gouverneur de la position dans laquelle il se trouvait. Celui-ci a envoyé un de ses aides de camp pour prier les jeunes gens de se retirer ; peine perdue, la foule croissait. Alors sir Lowry Gale est allé lui-même tirer notre homme d'embarras. Il avait annoncé devoir aller au spectacle le soir : douze à quinze dames seulement s'y étaient rendues ; le reste de la salle était rempli par des hommes. Au moment de l'entrée de sir Hudson, on devait évacuer entièrement la salle et le laisser jouir tout seul du spectacle ; mais il n'a pas osé s'y montrer.

» Ce n'est pas tout, il fallait se rembarquer pour retourner à bord ; 4 à 500 personnes l'attendaient sur la place du gouvernement. Après quelques momens d'hésitation, le héros de *Capri* s'est enfin décidé à partir ; les huées ont commencé ; *voilà l'assassin, le geolier, le bourreau de Sainte-Hélène ! A la potence, à l'eau ! le gueux ! le brigand !* Et ce qu'il y a de mieux, c'est que sir Hudson parle très-bien français. On avait commencé par lui jeter du crotin de cheval. Au moment de s'embarquer on le huait toujours : *vas, brigand, vas ! et que la malédiction du ciel t'accompagne.* Les pierres commencent à voltiger : une l'atteint au bras, l'autre au col, et vingt rameurs le soustraient de cette nouvelle espèce de grêle qui commençait à lui être tout-à-fait désagréable. »

Du 13. — Le *Moniteur* publie la dépêche télégraphique suivante, datée de Toulon du 11 septembre 1828, à une heure après-midi.

« La *Lamproie* vient d'arriver, elle est partie de devant Navarin le 29 août. Le premier convoi venait d'arriver, et on l'a aussitôt dirigé dans le golfe de Calamata. La *Lamproie* a rencontré le 30, à 20 lieues, au large de Navarin, les 35 transports sous l'escorte du *Hussard*, qui ont dû arriver le 31, le vent étant favorable. »

(*Courrier Français.*)

Une nouvelle dépêche télégraphique de Toulon, du 12 septembre, porte :

« Le premier convoi de l'expédition de Morée est arrivé le 29 août au matin, et le second le soir. Les troupes allaient être débarquées à Calamata. »

— Une lettre de Marseille, 7 septembre, contient les détails suivans :

« La première partie de l'expédition pour la Morée, sortie de Toulon le 17 août, est arrivée aux îles de Sapienza le 27. Le lieutenant-général Maison, après s'être mis en communication avec Ibrahim-Pacha, qui est à Navarin disposé à évacuer la Morée, a arrêté le débarquement des troupes près de Modon.

» On avait cessé de noliser des bâtimens ; on a annoncé hier que l'on en prendrait encore quelques-uns jusqu'à concurrence de 2,500 à 3,000 tonneaux. On dit que vers la fin du mois, il partira encore pour la Morée trois régimens d'infanterie, ce qui porterait à 12 le nombre de ceux qui forment cette expédition, à laquelle on ajouterait cinq cents hommes d'artillerie et de génie, etc.

» Après la retraite des Albanais et celle des Egyptiens, il ne restera pas beaucoup de Turcs en Morée : d'après tous les avis, ils ne sont en force que dans la forteresse de Patras dont, suivant toutes les apparences, il faudra faire le siège. On prétend qu'Ibrahim n'a dans Navarin que des Egyptiens, et que les forteresses de Modon et Coron sont occupées par des Turcs : on saura sous peu de jours à quoi s'en tenir sur ces 2 forteresses. »

PAYS-BAS.

Bruxelles, 13 septembre.

Une convocation d'imprimeurs et libraires doit avoir lieu incessamment à Bruxelles, pour s'occuper des intérêts généraux de cette branche importante de notre industrie.

— La commission nommée pour évaluer le dommage qu'a causé la trombe du 5 juillet, dans quelques communes du Brabant méridional et de la Flandre orientale, a trouvé que le canton de Wolverthem (Brabant méridional) a le plus souffert. Le dommage est évalué à 180,000 fl. des Pays-Bas pour Londerseel, à 50,000 pour Steenhuffel, à 3800 pour Maldere et à 5200 pour Buggenhout (Flandre orientale). On a constaté que l'ouragan a déraciné ou brisé plus de 100,000 arbres. (*Le Catholique.*)

— Par arrêté du 27 août dernier, n° 20, il a plu à S. M. d'accorder à un instituteur de la province du Hainaut, une gratification de 200 florins, en récompense des services rendus par cet instituteur.

Du 14. — S. M. vient d'accorder un brevet au sieur Jobard, lithographe, pour l'invention d'un *lit fricteur*, au moyen duquel chacun peut se faire administrer les frictions dont il a besoin, sans l'assistance immédiate d'une autre personne ; il suffit d'avoir dans une pièce voisine un domestique chargé de mouvoir une manivelle.

— On lit dans le *Courrier de la Meuse* que ce sera dans la première quinzaine de l'ouverture des états-généraux que sera faite la proposition tendante à la révocation de l'arrêté-loi du 20 avril 1815.

— Quatre individus de la Flandre, qui chantaient et montraient sur un tableau de prétendus miracles, avaient été arrêtés à Vilvorde, attendu qu'ils n'étaient pas autorisés par l'autorité locale, et comme prévenus de vagabondage et d'escroquerie ; traduits devant le tribunal correctionnel de Bruxelles, ils ont été acquittés le 9 de ce mois. Ils avaient pris l'engagement de ne plus chanter d'absurdes faussetés et de ne plus abuser de la crédulité des habitans des campagnes ; ils ont d'ailleurs laissé détruire tous leurs tableaux et chansons. On a remarqué avec étonnement que les prévenus avaient été autorisés dans d'autres villes et communes à distribuer et chanter leurs ridicules pamphlets.

— Depuis quelque tems M. Cruveilhier emploie, dans la salle des hommes de la maison royale de santé à Paris, un moyen nouveau pour chercher à arrêter les progrès de la phthisie pulmonaire. Ce moyen consiste à faire fumer des feuilles de belladone (atropa belladonna), après les avoir fait préalablement infuser dans une forte solution d'opium et sécher incomplètement comme le tabac. Les malades commencent par deux pipes par jour, et finissent par en fumer cinq ou six. Voici quels ont été les effets de ce procédé thérapeutique sur huit malades arrivés les uns à la seconde, les autres à la troisième période de la phthisie : chez les premiers, la toux est devenue moitié moins fréquente et ne s'est plus opposée au sommeil ; la titillation du larynx a disparu ; la dyspnée a diminué sensiblement ; l'expectoration a été moins abondante ; l'activité de la fièvre s'est affaiblie, et le déprissement a semblé s'arrêter. Chez les seconds, les sueurs ont été plus rares et ont cessé de baigner autant la peau ; la chaleur mordicante a perdu de son acreté ; la sputation n'a plus été accompagnée d'efforts aussi pénibles ; les coliques, le dévoiement se sont apaisés. Le mouvement fébrile a été modifié ; enfin, on dirait que la maladie s'arrête dans sa marche, après avoir conduit les malades près du tombeau.

Du 15. — M. Van Tuyll, jusqu'ici gouverneur de la province d'Utrecht, vient, par arrêté royal, d'être appelé aux mêmes fonctions dans la prov. de Hollande, partie septentrionale.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Luxembourg, 17 septembre.

Ce que l'on va lire est extrait d'une lettre très-piquante qui nous est parvenue de Virton, sous la date du 13 de ce mois :

« On est surpris que vous n'avez pas encore signalé à l'attention du public une espèce de charlatan qui lève depuis longtemps un tribut sur la crédulité et la superstition ; cet individu est, dit-on, très-connu sous une qualification d'ailleurs respectable, à *La Madelaine*, petit village aux environs d'Arlon. Ce jongleur a déjà eu affaire à plus d'une autorité ; interdit de fonctions auxquelles s'attache un caractère vénérable et sacré, la commission médicale qui déjà s'est occupée de l'examen de ses œuvres, devrait aussi l'interdire et même le faire renfermer,

s'il y a moyen. Voici des faits dont on garantit l'exactitude. L'individu dont il s'agit exerce la médecine; son mode de traitement est très-simple et très-uniforme; c'est un mélange de cérémonies superstitieuses et de remèdes naturels, preuve qu'il ne compte pas trop sur l'efficacité des premières; le peuple de campagnes lui attribue des cures merveilleuses. En voici quelques-unes.

» Une femme de Vieux-Virton, atteinte d'un mal de poitrine, le fit appeler; il lui administra un remède qui lui procura des vomissemens abondans. Cette femme dit qu'il lui semblait qu'elle avait vomi des cheveux, et le peuple, toujours ami du merveilleux, ne manqua pas de dire qu'elle avait en effet vomi une pelote de cheveux de la grosseur d'une tête d'homme. Notez que le prétendu médecin, pour donner plus d'importance à sa cure, avait mis la maladie sur le compte d'un sortilège dont l'auteur devait être, selon l'usage, la première personne qui entrerait: cette personne fut une voisine que le mari de la malade faillit assommer. On impute plusieurs tours de cette force au docteur. Pour moi, je n'ai pas assez de foi pour croire à ces prodiges; tout ce que je sais de certain, c'est que le gaillard fait de l'eau bénite avec du vin de Moselle: miracle qui, pour avoir quelque rapport avec celui de Cana, est bien loin de le valoir. Cependant, comme le Wormeldange, qui, depuis l'entrée des vins français, perd faveur, pourrait, transformé en eau lustrale, se débiter plus facilement, les propriétaires apprendraient peut-être avec plaisir cette nouvelle découverte de la chimie sacrée.

» Je sais encore de très-bonne part que ce charlatan a eu une querelle avec le curé de V., village voisin de Virton; celui-ci reprocha au premier de venir exercer dans sa paroisse un métier qu'il connaît, dit-il, aussi bien que lui. Vous saurez, pour éviter toute équivoque, qu'il s'agissait d'exorciser un laboureur attaqué d'une névralgie contre laquelle l'art des médecins a échoué jusqu'ici. Le malade, qui comptait beaucoup sur l'effet de ce nouveau remède, somma son curé de l'employer, puisqu'il empêchait l'étranger de le faire; mais le curé de V. sut se tirer de ce mauvais pas en disant que le vicaire-général s'y opposait. Je tiens ces détails du malade lui-même.

» Ce médecin de nouvelle fabrique ne se borne pas à exercer dans l'obscurité des campagnes; notre ville lui a aussi servi de théâtre. Une dame d'ici, fort bonne chrétienne et croyant par conséquent l'existence de Satan aussi fermement que celle de Dieu, s'imagina, je ne sais trop pourquoi, qu'elle était possédée de trois diables. Son mari, fort bon homme, la conduisit, comme de droit, au docteur en question. Celui-ci, au lieu de la rassurer en la détrompant, se mit en devoir de profiter de l'erreur où elle était. Il offrit donc au mari de se charger de sa femme moyennant une pension. Je ne vous dirai pas comment il opéra sur la dame; tout ce que je sais, c'est qu'elle revint, au bout de huit ou neuf jours, plus folle qu'auparavant, et qu'on lui fit observer rigoureusement les cérémonies usitées, telles que de rentrer par la fenêtre, et cela à reculons, etc., etc. Les parens de cette femme, frappés de la même crainte, celle du diable, en auraient eu probablement aussi la tête dérangée, si des personnes raisonnables ne se fussent empressées de les rassurer.

» On éprouve à la fois de la pitié pour les malheureuses victimes de ces erreurs extravagantes et dangereuses, et de l'indignation contre ceux qui les propagent; ce serait un acte d'humanité que de chercher à les détruire, etc., etc. »

Nous pourrions citer d'autres faits encore; l'arme du ridicule qui souvent est la plus sûre et la plus terrible contre les préjugés et les sottises de la superstition se présente naturellement à nos mains; mais pourquoi vouloir en faire usage contre des abus qui peuvent être extirpés bien plus victorieusement sous la main de la justice, quoiqu'elle ne plaise pas. Qu'il nous suffise donc d'avoir appelé l'attention du gouvernement sur l'exercice illégal de l'art médical exercé par un charlatan. Quant aux moyens qu'il emploie et aux résultats qu'il atteint, le ridicule les revendique assurément, et nous aurons encore plus d'une fois l'occasion d'en égarer nos lecteurs, à moins que... Mais il est hors de doute que le gouvernement ne laissera pas sans poursuites ce genre déjà ancien d'exploiter la simplicité des bons campagnards.

— Hier, 16 de ce mois, en présence du conseil de régence, réuni à l'hôtel de ville, M. le bourgmestre a remis à trois habitans qui, au péril de leurs jours, ont sauvé la vie à des enfans

en danger de se noyer dans l'Alzette, les récompenses que la société pour l'utilité générale leur a décernées; savoir: une médaille d'argent au sieur Mathias Olinger, tanneur; une gratification de sept florins à chacun des sieurs François Richard, maçon, et Thomas Krau, journalier. Chacun d'eux a reçu également un témoignage constatant ces distinctions.

— Les habitans du village de Merll, près Luxembourg, voulant empêcher les chasseurs et braconniers de dévaster leurs propriétés, ont loué le droit de chasse sur leurs terres à un propriétaire qui demeure dans leur commune. Celui-ci s'est chargé de faire exercer une surveillance sévère et de conserver en même temps la chasse. C'est un exemple qui devrait être imité, non-seulement pour obvier aux dégâts qui se commettent dans les marsages, pendant la saison de la chasse, mais encore afin d'arrêter l'impatience de ceux qui n'attendent pas l'époque de son ouverture par l'administration provinciale, pour parcourir les champs et détruire les espérances des cultivateurs.

— Un employé de l'administration centrale du cadastre va publier un ouvrage sous le titre de *Manuel ou instruction générale pour les administrations communales, indiquant la marche à suivre par elles à l'égard des opérations cadastrales*. Cet ouvrage vient d'être recommandé aux régences pour qu'elles s'en procurent un exemplaire.

— On parle comme d'une chose décidée du rapport de la loi sur la garde communale et tout ce qui a été fait jusqu'ici pour sa mise à exécution. (Le Belge.)

— Les assises du Grand-Duché de Luxembourg, pour le 4^e trimestre de 1828, s'ouvriront le lundi, 6 octobre prochain, à Luxembourg. M. de Hoyos, conseiller en la cour supérieure de justice de Liège, est nommé pour les présider.

— Un luthier de Vienne, nommé Stauffer, vient d'inventer un nouveau violon, pour la construction duquel le jeu de Paganini semblerait lui avoir donné quelques inspirations. Il en a construit quatre et les a fait jouer par Boehm, Mayseder, Schuppanzigh et Paganini. Ce dernier a déclaré qu'il n'avait jamais trouvé dans des instrumens neufs autant de netteté, de force et de rondeur de son, ce qui l'autorisait à croire que les violons construits sur ce modèle pourraient souvent surpasser ceux de Stradivarius.

— On écrit de Metz que S. A. R. madame la Dauphine est arrivée en cette ville hier 16 de ce mois, à trois heures de relevée. L'exposition des produits de l'industrie départementale restera ouverte jusqu'à la fin du mois; depuis le départ du roi, plusieurs manufacturiers, qui n'avaient point eu le tems de préparer les objets qu'ils devaient y envoyer, se sont empressés de les expédier afin de les soumettre, au moins, aux regards de madame la Dauphine. Cette princesse ne doit rester à Metz que pendant un jour.

— Les corsets dans lesquels les jeunes personnes s'emprisonnent de manière à se donner la taille d'une guêpe, viennent d'être l'objet d'une plainte présentée au lord maire de Londres. Le lord maire, en la recevant, a exprimé son étonnement que l'auteur de la plainte n'eût pas compris dans sa censure les hommes tout aussi bien que les femmes, sur lesquelles ceux-ci semblent vouloir l'emporter en fait de FINEs TAILLES.

Le lord maire termina cette singulière discussion en émettant l'opinion que si la mode contre laquelle on venait de s'élever continuait à prévaloir, la génération future ne pouvait manquer d'en ressentir les plus fâcheux effets; il déclara qu'il n'hésiterait certainement point, s'il en avait le pouvoir, à proscrire l'usage des corsets, comme étant aussi désavantageux à la beauté des formes, que nuisible à la santé, sauf des cas exceptionnels fort rares.

— Un arrêté royal du 16 août dernier, contient diverses dispositions concernant la poudre à tirer confisquée pour contrevention aux lois et réglemens.

— Nous venons de recevoir la gazette de Java, du 26 avril dernier. Ce numéro ne contient aucune nouvelle touchant les opérations militaires; il est presque rempli en entier par la suite d'un rapport de la commission d'agriculture à S. Exc. le commissaire-général, sur les progrès de divers produits agricoles. On y voit que des terres sont disposées pour la culture du coton de Bourbon; celui de Fernambouc y est déjà cultivé. La canelle de la Chine y croît volontiers. M. Vandenberg, membre de la commission, en cultive 6 ou 700 plantes avec succès. Celle dite de Java, est une espèce de canelle sauvage. La noix muscade ne se trouve pas encore en plantation publique, mais

seulement dans quelques jardins de particuliers. La culture du ver à soie et la manipulation de cet objet, est indiquée comme pouvant occuper des femmes, et promet également du succès, le mûrier étant assez abondant. La même raison favorise la culture de la cochenille; on a le *cactus* qui nourrit cet insecte, dont la préparation n'exige pas grand travail, car il ne faut que le tuer dans l'eau chaude, et le faire ensuite sécher au soleil. L'arbre à thé vient on ne peut mieux; il en est de même du cacao.

— La plupart des gouvernemens ont établi contre les duellistes, la peine de mort destinée aux meurtriers volontaires. La législature de Virginie, dans les États-Unis, a cherché dans la nature du cœur humain une peine moins cruelle, qui inspirât au juge moins de pitié, et par cette raison même devint plus efficace. Elle considère qu'un homme qui, pour des sujets souvent frivoles, ou des différences d'opinions que les lois générales du gouvernement tolèrent, autorisent même, s'expose à mourir ou à tuer son semblable, est tombé dans une véritable et dangereuse folie. En conséquence, la loi actuelle déclare insensés et mineurs les *duellistes et leurs témoins*, les destitue des fonctions publiques dont ils auraient été revêtus, les met dans l'incapacité d'en occuper d'autres, et ordonne qu'il leur sera nommé deux tuteurs qui prendront l'administration de tous leurs biens, qui décideront de l'argent qu'on peut leur confier, et sans le consentement desquels ils ne pourront faire aucune dépense. Cette loi a fait cesser l'usage des duels en Virginie.

— Un nouveau roman de sir Walter Scott vient d'être mis sous presse. Sir Walter Scott a pris pour son héros le dernier duc de Bourgogne, ce *Charles-le-Téméraire*, déjà si romanesque dans l'histoire et les chroniques.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

La place de sous-principal à l'athénée de Luxembourg se trouve vacante. Le sous-principal étant, d'après les réglemens en vigueur, l'aumônier de l'établissement, et se trouvant en cette qualité chargé de l'instruction religieuse, les candidats devront être prêtres ou faire partie de la cléricature.

A cette place est attaché, outre le logement dans les bâtimens de l'athénée, un traitement annuel de 500 florins.

S'adresser au bureau d'administration de l'athénée.

Le Secrétaire du bureau, DE LA FONTAINE.

CERCLE LITTÉRAIRE.

Tout propriétaire de maison à Luxembourg, qui serait disposé à la vendre à la société du cercle littéraire, établie provisoirement chez M. Schrobilgen, pourra s'adresser, d'ici au 20 septembre prochain, à l'un des directeurs soussignés, en lui remettant une note signée, indiquant la consistance de la maison, le prix de vente et les autres conditions qu'il aurait à y ajouter.

Les directeurs recevront également, dans le même délai, des soumissions de donner en location, pourvu que ce soit pour un terme assez long et que les conditions soient clairement exprimées.

Luxembourg, le 18 août 1828.

SCHAEFFER, WILMAR, DE LA FONTAINE, DE MOOR,
COUTURIER, GELLÉ.

M. Printz, coiffeur-parfumeur à Bruxelles, rue des Marais, sect. 8, n° 1349, vient d'arriver de Paris avec ce qu'il y a de plus nouveau en coiffures de tout genre, tours indéfrisables en soie et en cheveux, tours en bandeau, tours à cylindre; il a un grand assortiment de perruques et toupets, ainsi que tous les ornemens de coiffures pour dames, tels que nattes, boucles, peignes, etc. Il tient aussi un magasin bien fourni de toute sorte de parfumeries. Il prie les personnes qui l'honoreront de leur confiance, de lui envoyer leurs demandes franches de port.

Vente d'immeubles à Sibret.

Mercredi, 24 septembre 1828, à midi, à la requête et au domicile de M. Louis, propriétaire à Sibret, il sera, devant M^e Motté, notaire à Neuf-Château, procédé à la vente définitive, à qui plus, 1° d'une maison située à Sibret, construite à neuf en 1814; bâtie en chaux, couverte en ardoises, composée, au rez-de-chaussée, d'un vestibule et de quatre belles places; elle est élevée d'un étage qui est également composé d'un vestibule et de cinq places; au-dessus de cet étage sont des greniers. Les deux caves sont voûtées et solidement construites, l'une a 40 pieds de long sur 15 de large, l'autre a 15 pieds carrés dans laquelle se trouve un puits intarissable. Les remises, grangé et écuries, en bon état, sont contiguës à la maison, derrière laquelle se trouve le jardin qui est en plein rapport.

Cette maison, distante d'une lieue de Bastogne et quatre de Neuf-Château, offre, à raison de sa situation sur le grand chemin de Marche à Arlon, des avantages pour l'établissement d'un commerce ou d'une auberge.

Et 2° de plusieurs champs et prés sis sur le territoire de Sibret, dépendant de ladite maison.

Il sera accordé, au gré des amateurs, cinq ou dix ans de crédit.

Pour plus amples renseignemens, s'adresser audit sieur Louis ou au notaire soussigné.

Neuf-Château, le 25 juillet 1828.

MOTTÉ.

OIGNONS DE FLEURS.

Le public est prévenu que MM. Kruyff et fils, de Sassenheim, près Harlem, viennent d'adresser à M. Ferd. Pescatore, négociant à Luxembourg, un assortiment d'oignons de fleurs consistant en jacinthes, tulipes, narcisses, renoncules, jonquilles, crocus, etc., etc., lesquels sont à vendre, dès ce moment, à prix fixe. On distribue des catalogues gratuits aux personnes qui en désirent.

ANNONCE. — Mardi, 30 du mois de septembre 1828, vers deux heures de l'après-midi, l'on vendra à l'enchère, à crédit, en l'étude du notaire Kneip, en cette ville, un arrentement perpétuel à charge de Nicolas Hilbert, de Wickerange, portant par chacune année 8 rasières de froment, 8 rasières de méteil, 17 fl. 42 c. en numéraire, et autres charges.

Anzeige. — Am Dienstag, 30 September 1828, gegen zwei Uhr des Nachmittags, wird dahier in der Amtsstube des Notars Kneip vertheilt werden, eine Erb-Rente zu Last des Nikolaus Hilbert, von Wickering, betragend jährlich 8 Rasières Weizen, 8 Rasières Mischels Frucht, 17 Gulden 42 Cents in Geld und andere Lasten.

ANNONCE. — Lundi, 29 du mois de septembre 1828, vers 9 heures du matin, le moulin dit de Steinsel, avec ses dépendances; en outre, huit prairies et une pièce de terre, provenant de la succession de feu S^r Nicolas Kemp, seront vendus à l'enchère à trois années de crédit.

La vente aura lieu audit moulin.

Anzeige. — Am Montag, 29ten des Monats September 1828, gegen neun Uhr des Morgens, auf Ansehen der Erben des verlebten Herrn Nikolaus Kemp, wird die sogenannte Steinseler Mühle, mit Wohnhaus, Stallung und Gärten; dann acht davon abhängeende Wiesen und ein Stück Ackerland, auf drei Jahre Borg, durch öffentliche Vertheilung verkauft werden.

Die Vertheilung wird in gedachter Mühle statt haben.

Le tirage de la grande loterie de KAHN aura lieu irrévocablement le 15 décembre prochain; on peut encore se procurer des actions à raison de 10 fl. 75 c. chez M. Godchaux, fils, Grand'rue, à Luxembourg.

Si la personne à qui échéera le prix capital n'avait pas l'intention de garder la propriété, elle pourra s'adresser, pour la vendre, à MM. Chiron Sarrasin et C^o, à Francfort.

A LOUER une maison pour entrer de suite en jouissance, propre à tout commerce, composée, au rez-de-chaussée, de quatre places et cour; trois places au premier étage avec alcove, et autant au second, avec deux greniers, située marché aux herbes. S'adresser au propriétaire.

LECHEN, pharmacien.

Environ 600 planches de sapin à vendre. S'adresser à M. Bernard Welter, charron, rue des Juifs.

Chambres garnies pour employés et étudiants, place d'Armes, n° 222.

Une MAISON A VENDRE, dans la rue de Chimay, n° 172. Les conditions sont à savoir chez le propriétaire Jacques Fridrich.

Am Freitag, 19ten laufenden Monats September, gegen ein Uhr des Nachmittags, werden die Eheleute Johann Baptiste Bisdorff, von Helmsingen, ihr allda gelegenes schönes Wohnhaus, mit Scheuer, Stallung und daran gelegenen Garten, bekannt unterm Namen Noels-Haus, nächst dem königlichen Haras, durch öffentliche Vertheilung, und auf Borg, erblich zuschlagen lassen. Majorus, Notar.

Albert Kohn, Schneider, wohnhaft in der Großstraße, N° 163, zu Lügemburg, empfiehlt sich dem Publikum in der Verfertigung aller Arten Kleidungsstücke nach den neuesten Pariser und Londoner Moden.

Die Frau Dany, wohnhaft in Lügemburg, in der Großstraße, N° 108, hat die Ehre dem geehrten Publikum zu wissen zu thun, daß sie von der Medizinal-Commission des Großherzogthums, als Geburtshelferin angenommen ist; sie empfiehlt sich ergebenst allen denjenigen, welche sie mit ihrem Zutrauen beehren wollen.

GUÉRISON DES CORS AUX PIEDS.

Les Limes chimiques annoncées dans le N° 72 du journal, sont en dépôt à Luxembourg, chez M. MERJAI-COCHARD, orfèvre, Grand'rue.